Jérôme THORE

EXPERT-COMPTABLE - C.R.O. de Nouvelle-Aquitaine
COMMISSAIRE AUX COMPTES - Cour d'Appel de Pau
MASTER 2- DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE - Université des Sciences Sociales – Toulouse I
D.U. - DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE - Université de Paris I – Panthéon Sorbonne
D.U. - DROIT DE L'ART ET DE LA CULTURE – Université de Droit et Sciences politiques - Nantes
Ancien Conseiller Prud'homal au CPH de Pau 2009-2013
Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Pau depuis 2014- Président de Chambre

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX APPORTS

Signé par Marie-Thérèze CASSUTTI
Le 09/04/25
ID: tx_M7P1M1PYLzqr
Signed with
Universign

2 Allée Antoine de Bourbon 64320 IDRON
SIREN 412 530 321 | NAF 6920Z
TEL : 05 59 02 05 05 | FAX : 05 59 02 05 10 | jthore@efcgroupe.eu

Conformément aux dispositions des articles 223-33 du Code de Commerce, j'ai été désigné par décision des associés de la SELAS PHARMACIE LA BASTIDE, en qualité de commissaire aux apports afin de procéder au contrôle de l'évaluation des apports en nature devant être effectués avec effet au 1ER JUIN 2025,

par :

Madame Marie-Thérèse CASSUTTI, Née ABAD
Docteur en Pharmacie,
De nationalité Française
Divorcée non remariée,
Demeurant à RIBARROUY (64330) route de Sévignacq, Maison Lanot, 2 chemin Rouglan,
Née à PAU (64000) le 11 novembre 1966,
Résident au terme au sens de la réglementation fiscale

A la :

SPFPL ABADIEM,
Société de participations financières de professions libérales, sous forme de société par actions simplifiée, dont le capital social sera constitué par apport de titres évalués à 450 000 euros,
Dont le siège social sera fixé à RIBARROUY (64330) route de Sévignac, Maison Lanot, 2 chemin Rouglan, en cours de constitution et d'immatriculation au RCS de PAU, représentée par son associée unique et gérante, Madame Marie-Thérèse CASSUTTI.

Dans le présent rapport, J'analyserai les approches et les méthodes retenues pour évaluer les apports afin de m'assurer qu'ils ne sont pas surévalués.
Je vérifierai notamment que les méthodes d'évaluation sont adaptées au contexte particulier de l'opération et que les valeurs attribuées aux différents éléments apportés constituent des évaluations raisonnables et cohérentes.

I . EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE ET DESCRIPTION DES APPORTS

Il est envisagé l'opération suivante ;

Madame Marie-Thérèse CASSUTTI apporte la pleine propriété de DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE (2650) ACTIONS qu'elle détient dans la SELAS PHARMACIE LA BASTIDE sur les CINQ MILLE TROIS CENTS (5300) actions composant le capital social de ladite société à la société SPFPL ABADIEM.

Il est précisé ci-après que :

1- **SELAS PHARMACIE LA BASTIDE**, est une société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 807 979.79 euros, ayant son siège social à GEAUNE (40320), Place de l'Hôtel de Ville. Elle est immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le numéro 431 537 026.

Cette société a pour activité l'exercice réglementé de la profession de pharmacien.

Le capital de la SALAS PHARMACIE LA BASTIDE est composé de 5 300 actions de 152.449 euros chacune, numérotées de 1 à 5300, entièrement libérées et attribuées comme suit :

- à Monsieur Patrick DELAAGE, 2650 actions numérotées de 1 à 2650
- à Madame Marie-Thérèse CASSUTTI, 2650 actions numérotées de 2651 à 5300.

2- **La société SPFPL ABADIEM** est une société de participations financières de professions libérales sous forme de société par actions simplifiée au capital de 450 000 euros, divisé en 4500 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.
Son siège social est fixé Route de Sévignacq - 2, Chemin Rouglan – Maison Lanot – 64330 RIBARROUY
Elle est en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PAU
Son associée unique est Madame Marie-Thérèse CASSUTTI.

La Société SPFPL ABADIEM a pour objet la prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans des Sociétés d'Exercice Libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice de la profession de Pharmacien d'Officine, ainsi que toute activité liée à la gestion desdites participations et intérêts.
Elle a également pour objet la réalisation au profit des Sociétés d'Exercice Libéral ou des groupements dont elle détient des participations d'activités accessoires en relation directe avec leur objet.
Elle a, en outre, pour objet la réalisation de toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations.
La société détiendra 50% du capital de la SELAS PHARMACIE LA BASTIDE.

Sa dirigeante est Madame Marie-Thérèse CASSUTTI.

La valeur des 2650 actions de la SELAS PHARMACIE LA BASTIDE – soit 50% du capital - faisant l'objet du présent apport a été déterminée, d'un commun accord entre l'apporteur et la société bénéficiaire à un montant de 450 000 €,
-> soit un montant de 900 000 € pour les 5300 actions composant le capital de la SELAS.

Il est précisé que le présent apport sera placé sous le régime prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, dont les conditions d'application sont satisfaites.
Pour l'application de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, Madame CASSUTTI prend l'engagement de conserver les titres reçus en rémunération dudit apport pendant un délai de trois ans à compter de la date d'apport des titres.

II- EVALUATION DES APPORTS

Analyse des capitaux propres de la SELARL ABADIEM :

	Exercice 29.02.2024	***Exercice 28.02.2023***
Capital	807 980	807 980
Réserve Légale	6 662	4 608
Report à Nouveau	128 585	87 558
Résultat	24 622	41 081
CAPITAUX PROPRES	**965 848**	**941 227**

Les comptes annuels au 28.02.2024 font apparaitre un chiffre d'affaires de 1 663 375 euros, en hausse de 9.2%.

Les différentes méthodes d'évaluation retenues dans le projet d'apport conduisent à déterminer une valeur moyenne des titres de 900 000 euros pour 100% du capital social de la SELAS PHARMACIE LA BASTIDE.

Plusieurs méthodes d'évaluation ont été retenues. Il est dressé une moyenne pondérée de ces différents critères actualisés sur la base des derniers éléments connus à ce jour s'appuyant sur les comptes annuels au 29.02.2024.

VALORISATION PAR L'EBE retraité + trésorerie excédentaire

100 675 X 5 + 125 000 + 629 875

VALORISATION PATRIMONIALE

Capitaux propres	965 848
+ value clientèle	224 021
+ value immo. Corp.	7 573
- Correction bilan	43 000
Résultat de la méthode	1 154 442

MOYENNE DES 2 METHODES	**892 158**

Après pondération des méthodes nous obtenons :

FOURCHETTE BASSE	**817 000**
FOURCHETTE HAUTE	**997 000**
POUR 50% DU CAPITAL	**450 000 €**

MOYENNE DES VALEURS APPRECIEES PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS 450 000 €

En conclusion, la valeur moyenne de la SELAS PHARMACIE LA BASTIDE est de 900 000 euros

Il a été retenu comme valeur d'apport la somme de 450 000 euros pour 50% du capital.

Compte tenu des éléments en notre possession, cette valeur nous semble prudente et adaptée à la situation.

III - VERIFICATION EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers.

IV - CONCLUSION

Les méthodes d'évaluation sont adaptées au contexte particulier de l'opération. Les valeurs attribuées aux différents éléments apportés sont raisonnables et cohérentes.

Compte tenu de l'évaluation de l'apport décrit ci-dessus, je peux attester que la valeur des 2 650 actions de la SELAS PHARMACIE LA BASTIDE de 450 000 euros, retenue dans le traité d'apport signé entre les parties, ne me semble pas surévaluée.

JE N'AI PAS D'OBSERVATION A FORMULER SUR LA VALEUR GLOBALE DES APPORTS DECRITS CI-DESSUS, DONT LE MONTANT TOTAL S'ELEVE A 450 000 EUROS.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 450 000 euros, il sera attribué à Madame Marie-Thérèse CASSUTTI **4500 actions nouvelles de la société SPFPL ABADIEM d'une valeur nominale de 100 euros chacune,**

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre.
Le capital qui correspondra à cet apport sera considéré comme libéré lors de l'apport.

Fait à Idron,
Le 8 avril 2025

Jérôme THORE
Commissaire aux apports

Jérôme THORE
Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Domaine du Roy
2, Allée Antoine de Bourbon 64320 IDRON
Tél. 05 59 02 05 05 Fax. 05 59 02 05 10